

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Projet d'ombrières agrivoltaïques Amarillo

Commune de Saint-Paul-les-Monestier (38)

Annexe 10 (facultative) : Note environnementale



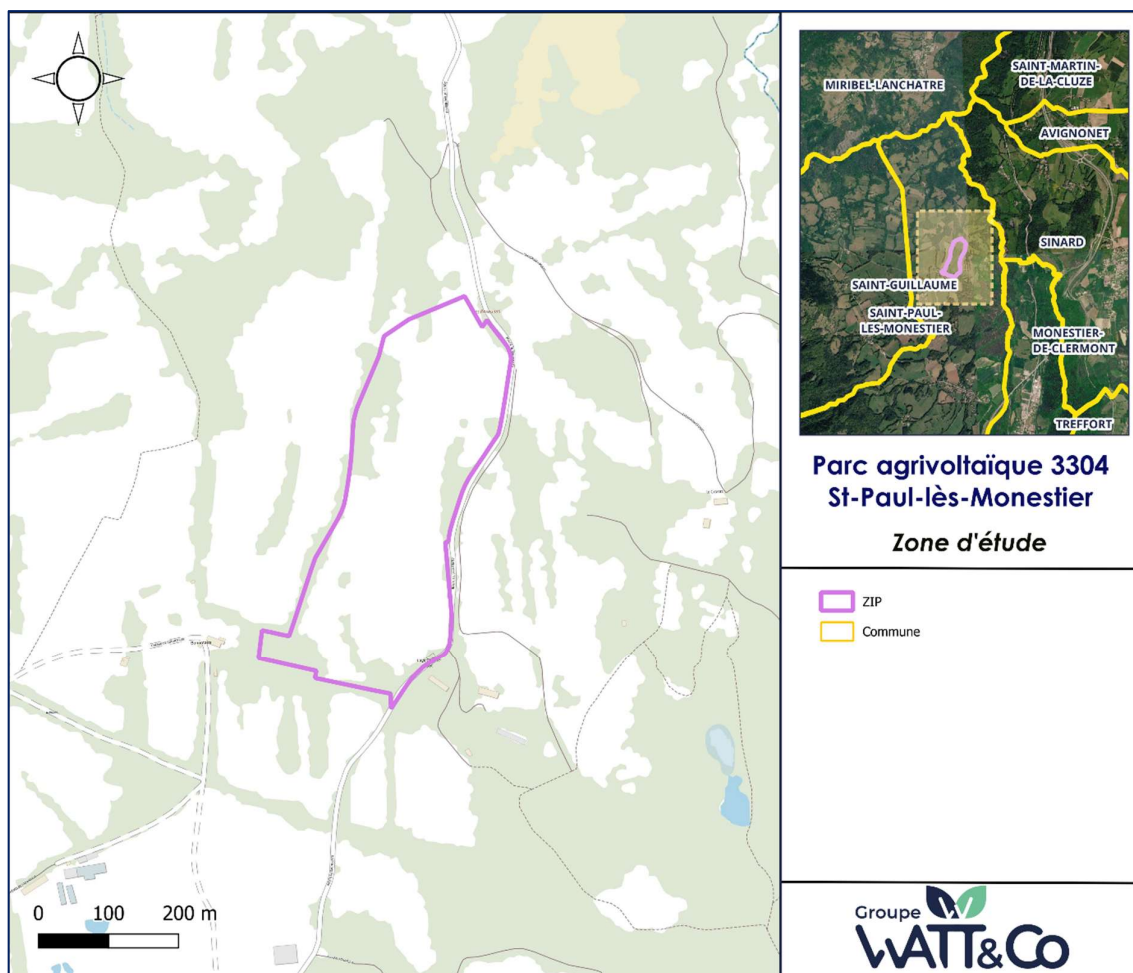
Table des matières

I.	Etat initial de l'environnement	2
1.	Présentation de l'aire d'étude	2
2.	Diagnostic de l'environnement.....	3
II.	Incidences sur l'environnement et mesures ERC	26
1.	Milieu physique et humain.....	26
2.	Milieu naturel	28
3.	Milieu paysager	32

I. Etat initial de l'environnement

1. Présentation de l'aire d'étude

L'aire d'étude a été définie à partir du cadastre des autorisations foncières conclues avec l'exploitation agricole partenaire du projet. Celle-ci représente une surface d'environ **10,3 ha**.



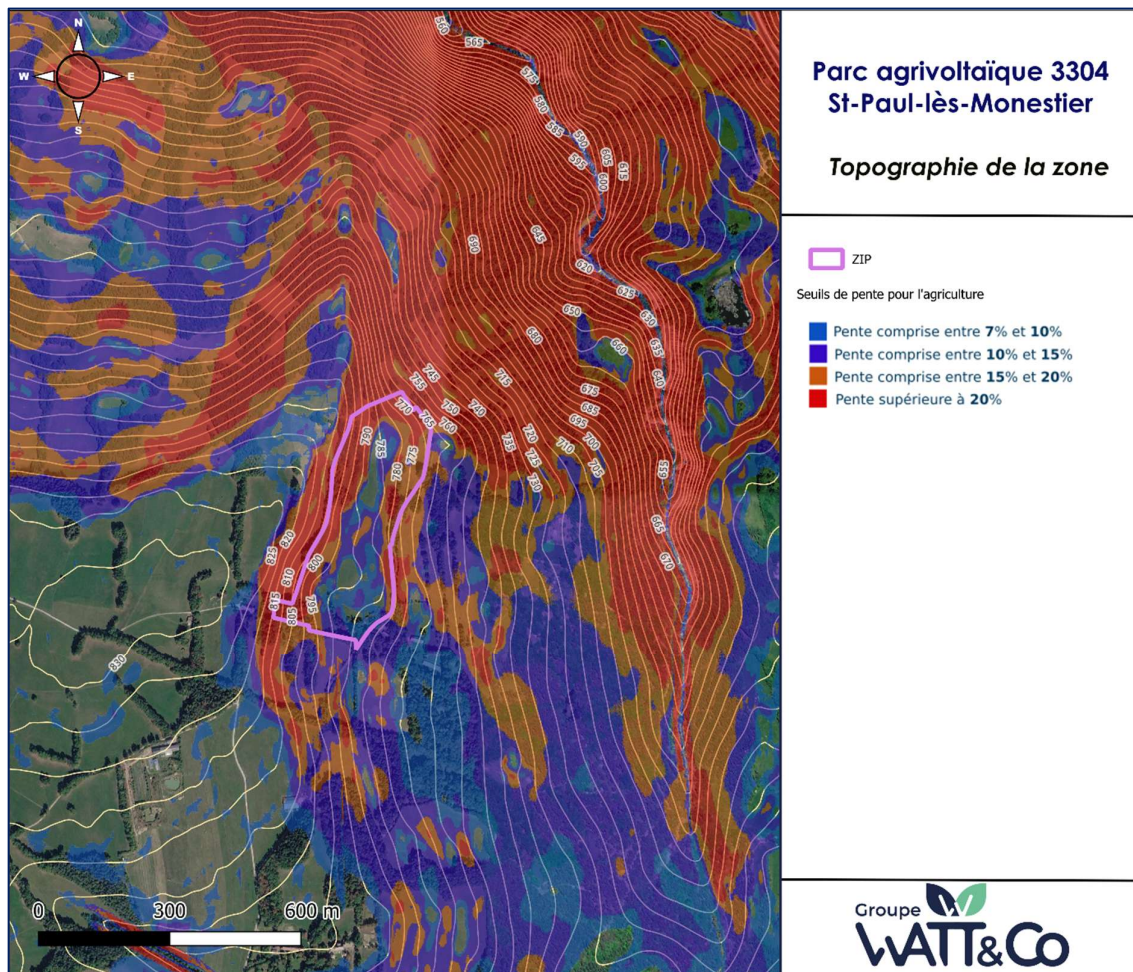
Carte de situation rapprochée

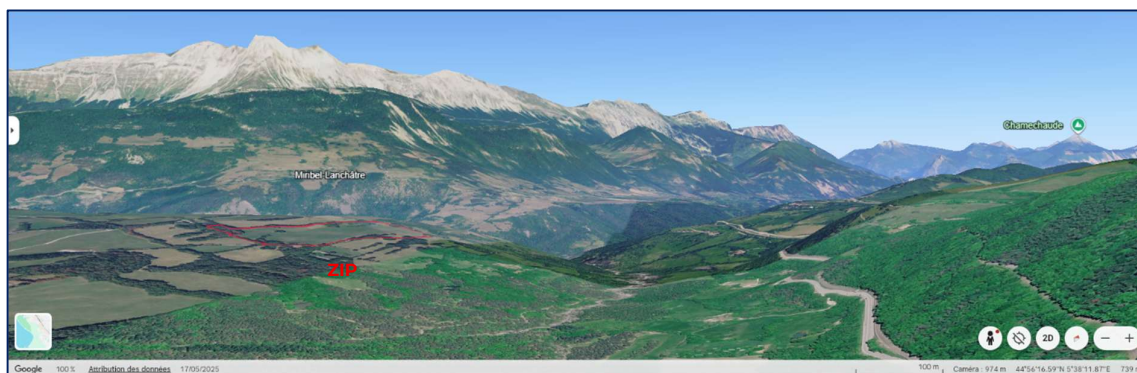
2. Diagnostic de l'environnement

a. Milieu physique et humain

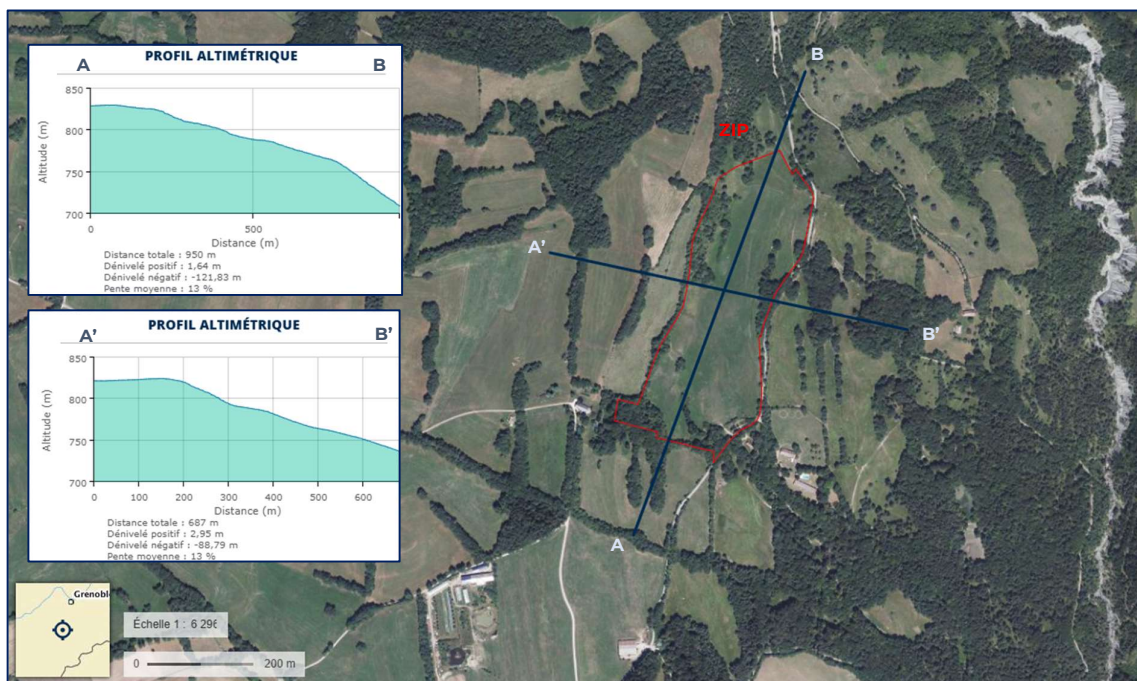
Topographie

La zone d'étude connaît une amplitude altimétrique allant de 820 m au nord et 765 m au sud. Elle s'inscrit dans un contexte au relief assez varié : la ZIP en elle-même est quelque peu vallonnée et entourée de reliefs montagneux.





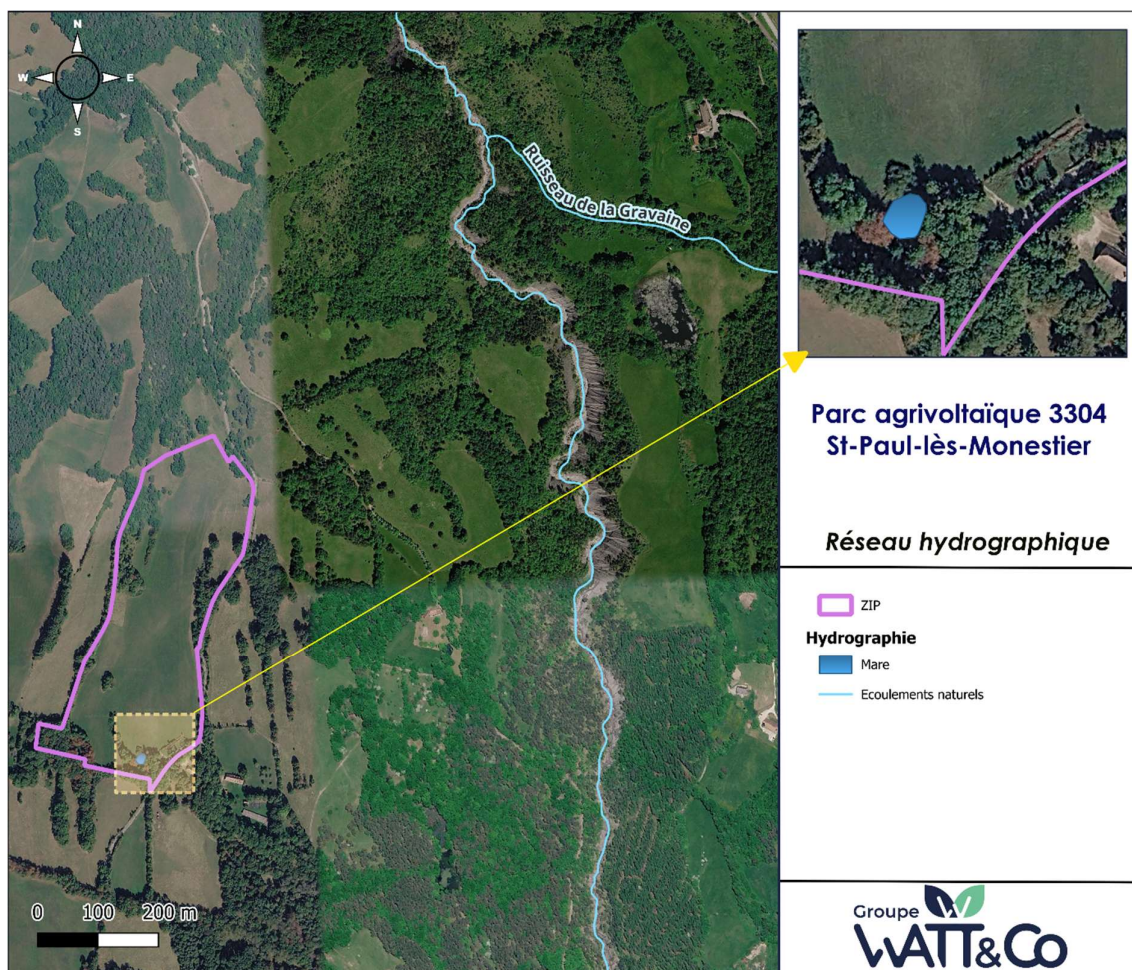
Vue Google Earth de la zone orientée nord-est



Profils altimétriques au niveau de la ZIP (Source : Géoportail)

Hydrologie

La zone d'étude est située au sein du bassin de la Gresse, du ruisseau de la Chappelle au ruisseau de Jonier inclus. Le cours d'eau le plus proche, le Ruisseau du Fanjaret, est situé à environ 600m à l'est.



Carte de l'hydrographie de la zone d'étude (source : BD TOPAGE)

Aucune zone humide n'est recensée (site internet [SIG Réseau zones humides](#)). Un diagnostic zones humides a toutefois été réalisé en mai 2026, joint en annexe 11.

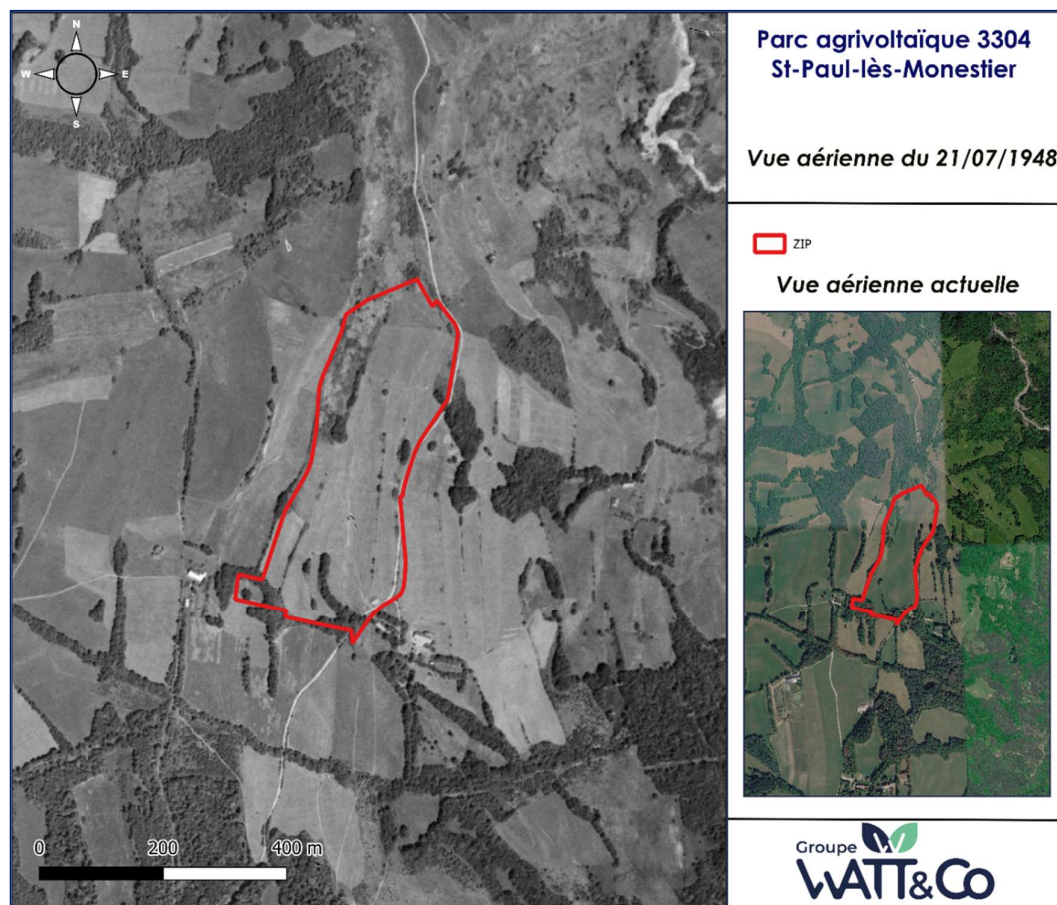
La zone d'étude est bordée d'un fossé en bordure est. Celui-ci semble être aménagé comme un outil de gestion des eaux pluviales plutôt qu'un milieu aquatique à part entière.



Fossé longeant la ZIP en janvier (gauche) et en juillet (droite) (Source : Watt&Co)

Utilisation des sols

La ZIP a aujourd'hui une occupation agricole et est pâturée par des bovins, et a eu cette occupation depuis au moins les années 50. Cette occupation est vouée à être conservée.



Analyse diachronique des photographies aériennes au niveau de la zone d'étude (source : site IGN Remonter le temps)

Risques

D'après le site internet Géorisques, la commune de Saint-Paul-lès-Monestier est concernée par les risques suivants :

- **Sismicité** (modérée) ;
- **Aléa retrait-gonflement des argiles** (modéré) ;
- **Inondation par submersion ou par remontée de nappes**. La commune de Saint-Paul-lès-Monestier est concernée par un PPRN, approuvé le 12/01/87. La zone d'étude est exclue des prescriptions liées au risque inondation ;
- **Mouvements de terrain** : la zone d'étude est concernée par une zone de prescription du PPRN de Saint-Paul-lès-Monestier. Ces prescriptions seront prises en compte dans la conception du projet et la construction de son dossier ;
- **Radon** (faible) ;
- **Avalanche** : La zone d'étude est exclue des prescriptions liées au risque avalanche évoquées dans le PPRN de Saint-Paul-lès-Monestier ;
- **Pollution des sols** : La zone d'étude est exclue de tout SIS, SUP ou site BASIAS pouvant indiquer une potentielle pollution locale.

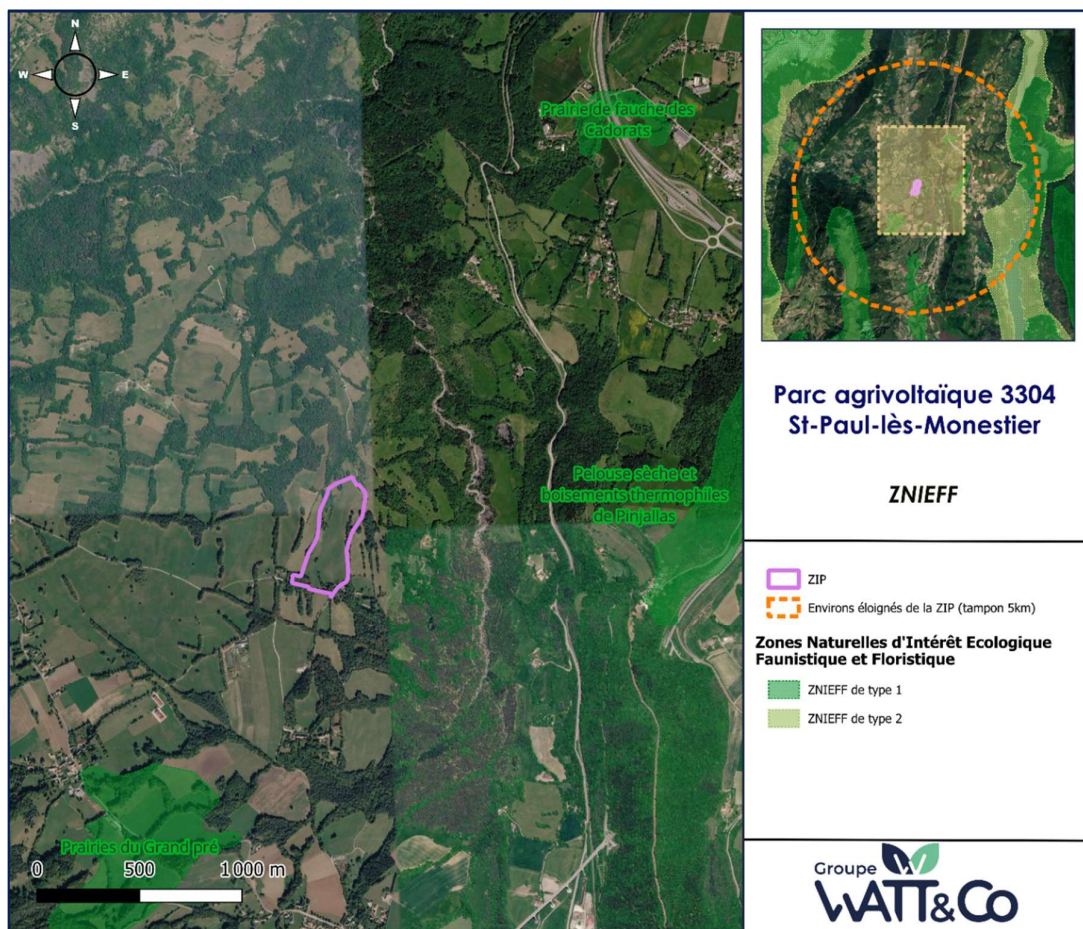
Le DDRM de l'Isère indique également que la commune est concernée par un aléa faible de feu de forêt. Concernant le risque incendie, le projet a été conçu en concertation avec le SDIS 38.

b. Milieu naturel

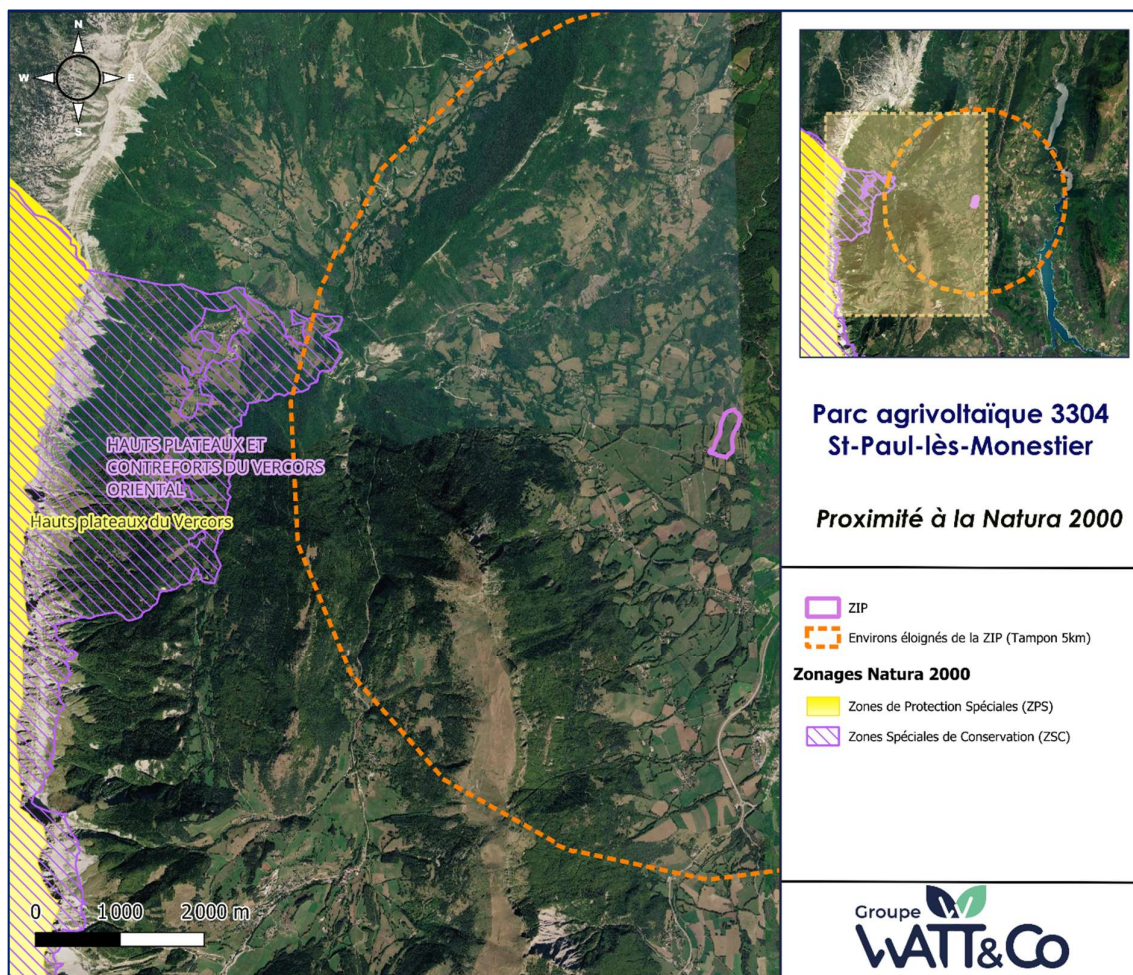
Zonages

Le site est situé au sein du **Parc Naturel Régional du Vercors**. Le PNR du Vercors prévoit d'être un Territoire à énergie positive à l'horizon 2033, le projet envisagé paraît donc être en cohérence avec ces objectifs.

Le site n'est pas inclus dans une ZNIEFF, ni dans une zone Natura 2000. La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 1, située à environ 1km au Sud, les Prairies du Grand Pré. La zone Natura 2000 la plus proche est une ZSC située à un peu moins de 5 km, les Hautes plateaux et contreforts du Vercors oriental.



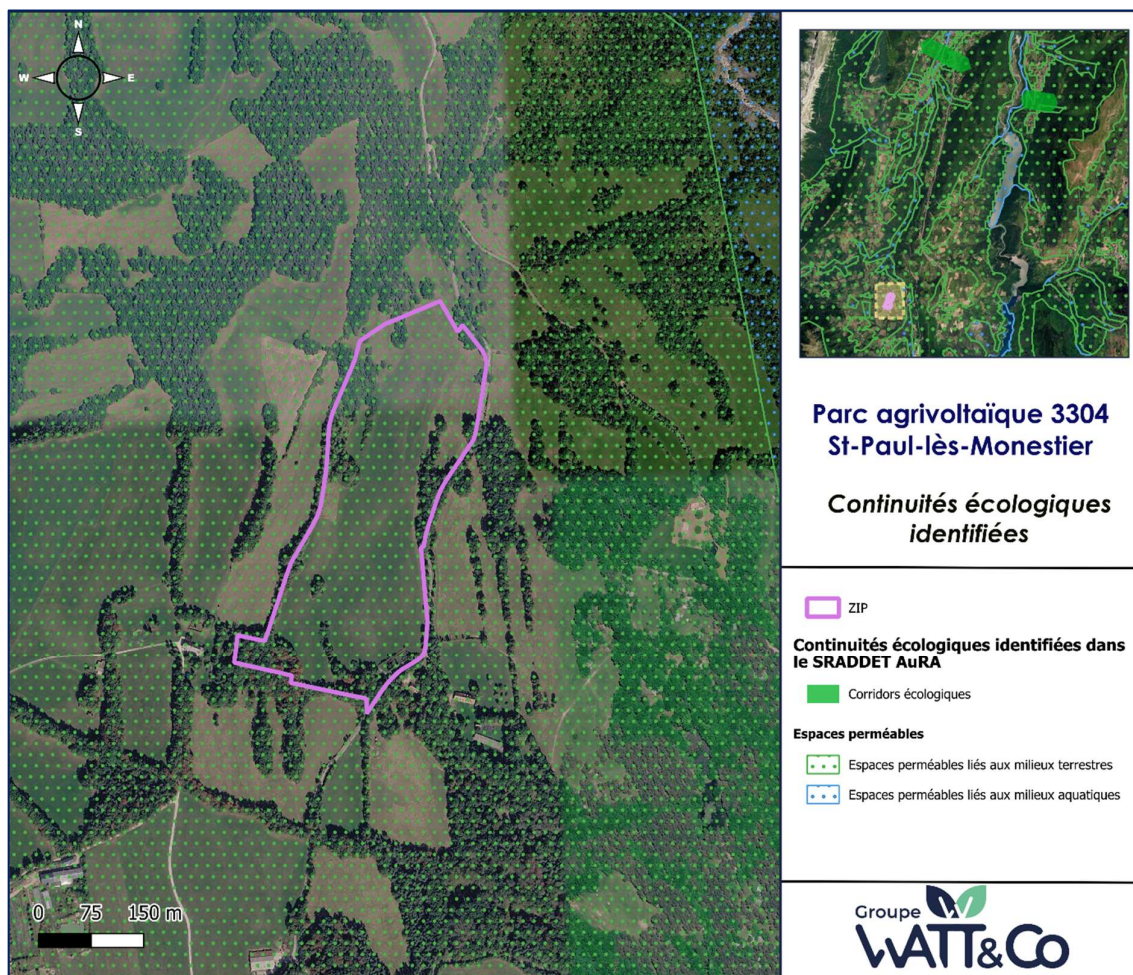
Carte des emplacements des ZNIEFF à proximité



Carte des zones Natura 2000 à proximité du site

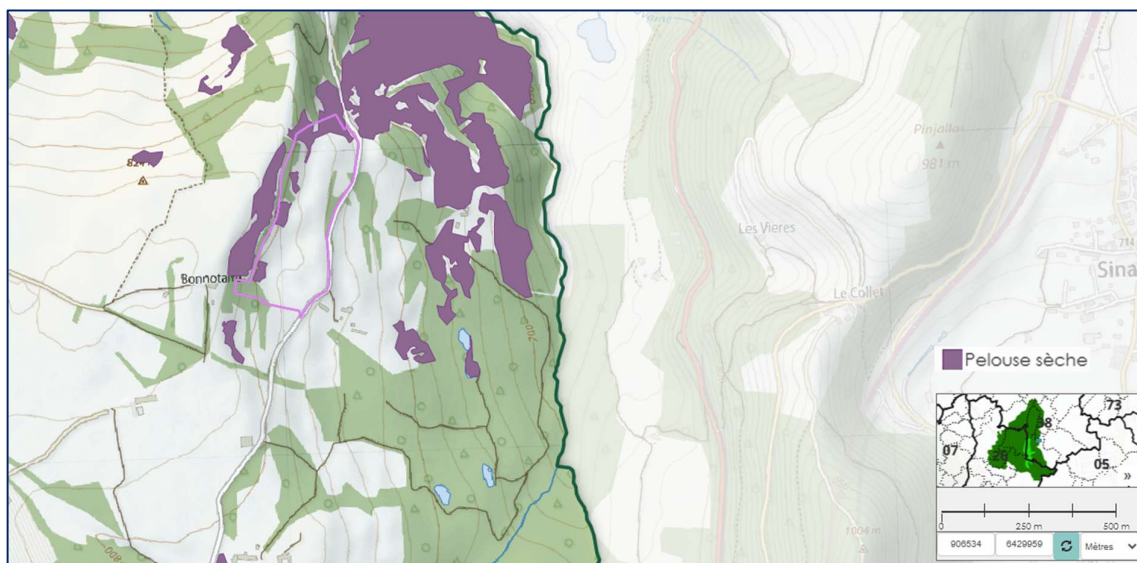
Continuités écologiques

D'après le **SRADDET Aura**, le site est situé au sein d'un **espace perméable lié aux milieux terrestres**. Il n'est cependant pas situé dans un **corridor écologique identifié**.



Carte des continuités écologiques identifiées dans le SRADET AuRA

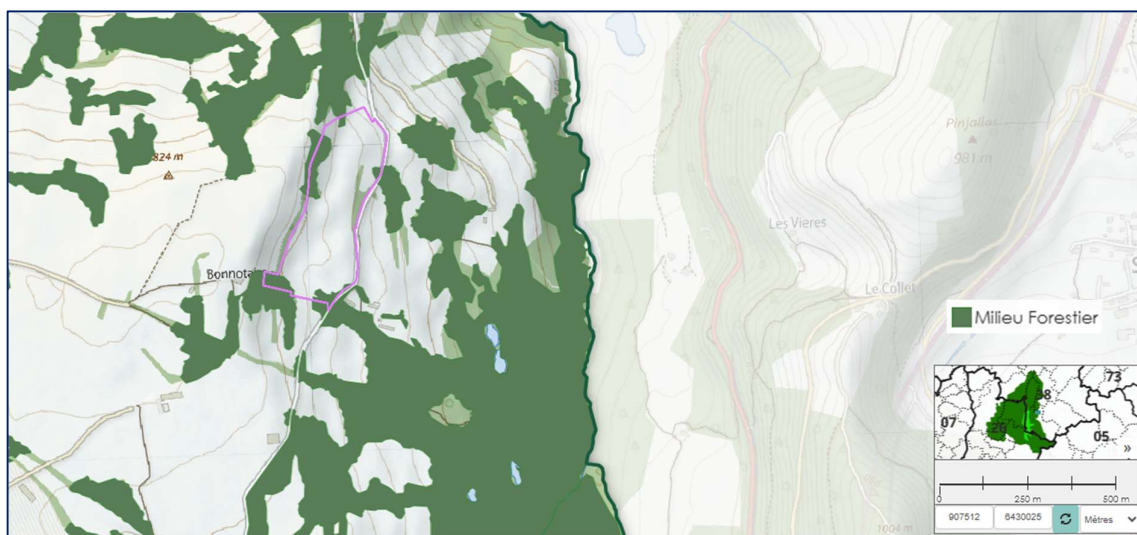
D'après la Trame Verte et Bleue du PNR du Vercors, la ZIP comprend quelques portions appartenant à la sous-trame des pelouses sèches, réservoirs de biodiversité associés. Cet habitat remarquable laisse pressentir des enjeux plus élevés, notamment d'un point de vue floristique. La présence de ces zones est ainsi prise en compte dans la conception du projet agrivoltaïque, et des précautions sont également envisagées dans la mise en place du projet agricole.



Carte des sous-trames liées aux pelouses sèches (Source : carto.parc-du-vercors.fr)

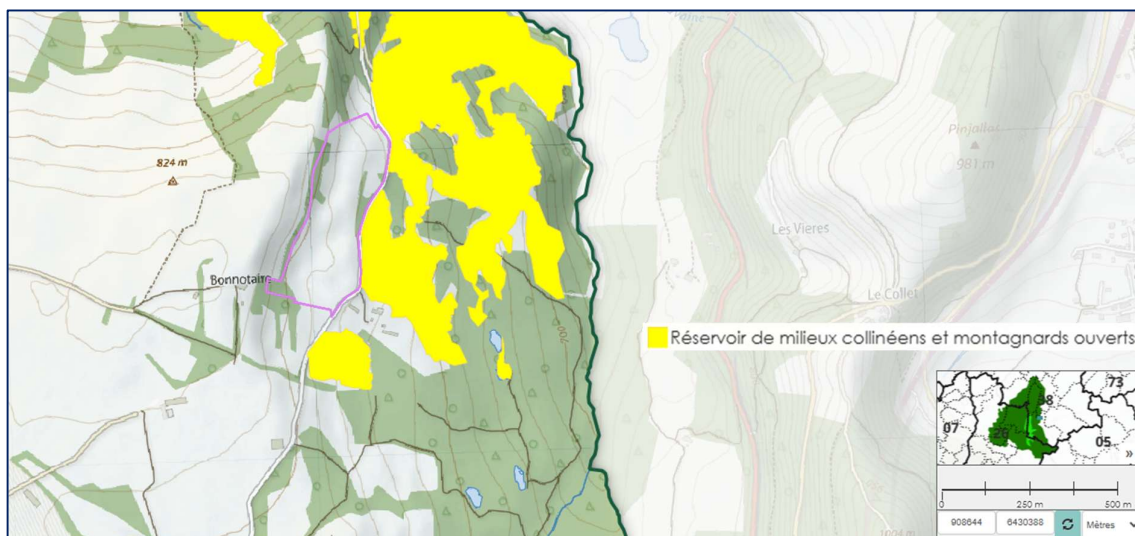
La zone ne comprend aucun habitat lié à la sous-trame des milieux ouverts d'altitude.

La zone s'inscrit également de manière partielle dans la sous-trame liée aux milieux forestiers.

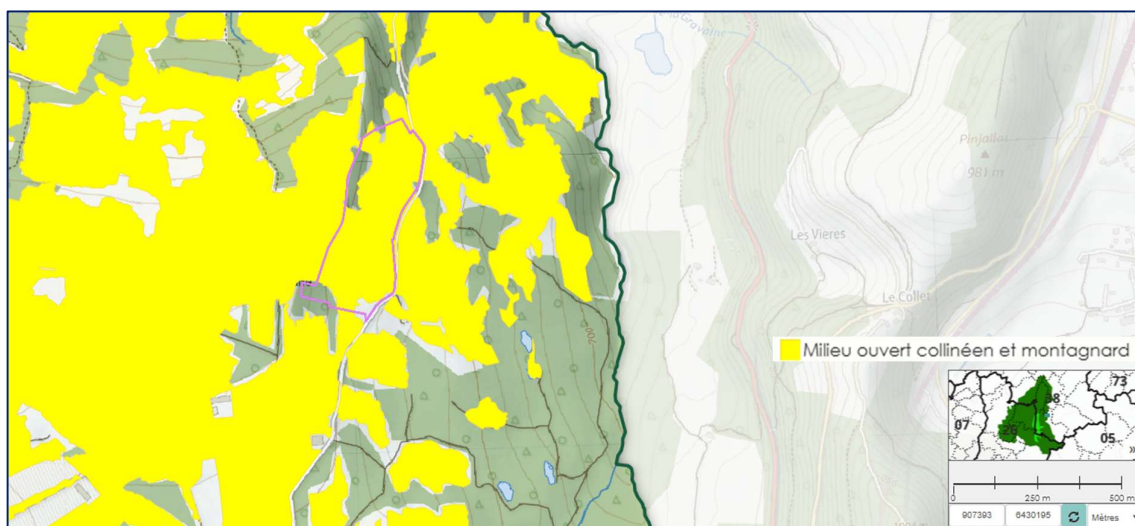


Carte des sous-trames liées aux milieux forestiers (Source : carto.parc-du-vercors.fr)

La zone est située en dehors de la trame des cours d'eau et milieux humides.



Carte des réservoirs liés aux milieux collinéens et montagnards ouverts (Source : carto.parc-du-vercors.fr)



Carte des sous-trames liées aux milieux ouverts collinéens et montagnards ouverts (Source : carto.parc-du-vercors.fr)

D'après le guide méthodologique de la TVB du PNR du Vercors, cette sous-trame est intéressante, entre autres, pour les micromammifères, l'avifaune prairiale, la flore messicole, et, en particulier, les insectes pollinisateurs.

Bibliographie des données naturalistes disponibles

D'après le SIG de la LPO AuRA, la commune de Saint-Paul-lès-Monestier serait propice à la présence de Sonneur à ventre jaune, d'après les données du PNA.

Peu de données sont disponibles sur les chiroptères autour de la zone.

Par principe de précaution, la présence de Sonneur à ventre jaune au niveau de la ZIP, et notamment aux alentours de la mare, est donc envisagée et prise en compte dans la conception du projet.

Les mailles (1km par 1km) aux alentours de la ZIP indiquent :

- La reproduction probable du Busard Saint-Martin et de la Pie-Grièche écorcheur
- La reproduction possible du Milan Royal.

Le Comité régional avifaune ne fait pas apparaître d'enjeux remarquables dans la ZIP ou ses alentours, les mailles à enjeux fort les plus proches sont à une dizaine de kilomètres.

D'après la base de données Biodiv'AuRA, les espèces suivantes ont été recensées sur la commune de Saint-Paul-lès-Monestier entre 2015 et 2025 :

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom latin	Nombre d'observations	Nombre de dates d'observation
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune (Le)	<i>Bombina variegata</i>	172	47
Amphibiens	Triton alpestre (Le)	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	22	16
Amphibiens	Grenouille agile (La)	<i>Rana dalmatina</i>	21	13
Amphibiens	Triton crêté (Le)	<i>Triturus cristatus</i>	18	14
Amphibiens	Grenouille rousse (La)	<i>Rana temporaria</i>	17	10
Amphibiens	Triton palmé (Le)	<i>Lissotriton helveticus</i>	14	10
Amphibiens	Grenouille rieuse (La)	<i>Pelophylax ridibundus</i>	10	4
Angiospermes	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	53	12
Angiospermes	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	52	14
Angiospermes	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	49	10
Angiospermes	Brome érigé	<i>Bromopsis erecta</i>	49	12
Angiospermes	Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>	49	12
Angiospermes	Gymnadenie moucheron	<i>Gymnadenia conopsea</i>	43	22
Angiospermes	Néottie ovale	<i>Neottia ovata</i>	43	20
Angiospermes	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	42	14
Angiospermes	Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>	40	15
Angiospermes	Potérion sanguisorbe	<i>Poterium sanguisorba</i>	38	11
Angiospermes	Rhinanthe crête-de-coq	<i>Rhinanthus alectorolophus</i>	38	12
Angiospermes	Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>	36	9
Angiospermes	Laiche glauque	<i>Carex flacca</i>	36	10
Angiospermes	Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	34	12
Angiospermes	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	34	15
Angiospermes	Houque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	34	9
Angiospermes	Platanthère à deux feuilles	<i>Platanthera bifolia</i>	33	20
Angiospermes	Brize intermédiaire	<i>Briza media</i>	32	10
Angiospermes	Hêtre des forêts	<i>Fagus sylvatica</i>	32	13
Angiospermes	Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i>	32	11
Angiospermes	Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i>	32	12
Angiospermes	Schédonore roseau	<i>Schedonorus arundinaceus</i>	32	7
Angiospermes	Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>	32	10
Angiospermes	Daphné lauréole	<i>Daphne laureola</i>	30	14
Angiospermes	Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>	30	11
Angiospermes	Avoine pubescente	<i>Avenula pubescens</i>	30	10
Angiospermes	Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	30	14
Angiospermes	Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	28	8
Angiospermes	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	28	7
Angiospermes	Filipendule commune	<i>Filipendula vulgaris</i>	28	5
Angiospermes	Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i>	28	10
Angiospermes	Primevère vraie	<i>Primula veris</i>	28	14
Angiospermes	Cynosure crételle	<i>Cynosurus cristatus</i>	27	8
Angiospermes	Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	26	12
Angiospermes	Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i>	26	13
Angiospermes	Égopode podagraire	<i>Aegopodium podagraria</i>	25	13
Angiospermes	Seslérie bleue	<i>Sesleria caerulea</i>	25	9
Angiospermes	Gaillet blanc	<i>Galium album</i>	25	8
Angiospermes	Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>	25	10
Angiospermes	Narcisse des poètes	<i>Narcissus poeticus</i>	24	7
Angiospermes	Campanule agglomérée	<i>Campanula glomerata</i>	24	8
Angiospermes	Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>	24	12
Angiospermes	Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	24	9
Angiospermes	Trèfle des montagnes	<i>Trifolium montanum</i>	23	11
Angiospermes	Crépide bisannuelle	<i>Crepis biennis</i>	23	7

Angiospermes	Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>	22	9
Angiospermes	Plantain moyen	<i>Plantago media</i>	22	9
Angiospermes	Fétuque lisse	<i>Festuca laevigata</i>	22	9
Angiospermes	Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	21	9
Angiospermes	Scille à deux feuilles	<i>Scilla bifolia</i>	21	11
Angiospermes	Busserole raisin-d'ours	<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>	21	9
Angiospermes	Gentiane à feuilles étroites	<i>Gentiana angustifolia</i>	21	9
Angiospermes	Colchique d'automne	<i>Colchicum autumnale</i>	21	11
Angiospermes	Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>	21	15
Angiospermes	Chèvrefeuille des haies	<i>Lonicera xylosteum</i>	21	10
Angiospermes	Raiponce en épi	<i>Phyteuma spicatum</i>	21	10
Angiospermes	Rhinanthe mineur	<i>Rhinanthus minor</i>	20	7
Angiospermes	Noisetier commun	<i>Corylus avellana</i>	20	9
Angiospermes	Véronique petit-chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>	20	7
Angiospermes	Anthyllide des montagnes	<i>Anthyllis montana</i>	20	7
Angiospermes	Pulsatille de Haller	<i>Pulsatilla halleri</i>	20	10
Angiospermes	Euphorbe verruqueuse	<i>Euphorbia verrucosa</i>	20	6
Angiospermes	Saxifrage paniculée	<i>Saxifraga paniculata</i>	19	7
Angiospermes	Céranium noueux	<i>Geranium nodosum</i>	18	8
Angiospermes	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	18	7
Angiospermes	Polygale du calcaire	<i>Polygala calcarea</i>	18	8
Angiospermes	Sainfoin à feuilles de vesce	<i>Onobrychis viciifolia</i>	18	8
Angiospermes	Ilvaie vivace	<i>Lolium perenne</i>	18	8
Angiospermes	Globulaire à feuilles en cœur	<i>Globularia cordifolia</i>	18	8
Angiospermes	Céranium herbe-à-Robert	<i>Geranium robertianum</i>	18	10
Angiospermes	Gagée jaune	<i>Gagea lutea</i>	18	7
Angiospermes	Dactylorhize de Fuchs	<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	18	11
Angiospermes	Mercuriale vivace	<i>Mercurialis perennis</i>	17	9
Angiospermes	Herbe Catois	<i>Prunella vulgaris</i>	17	8
Angiospermes	Véronique des champs	<i>Veronica arvensis</i>	17	9
Angiospermes	Éranthe d'hiver	<i>Eranthis hyemalis</i>	17	10
Angiospermes	Gaillet vrai	<i>Galium verum</i>	17	4
Angiospermes	Brachypode rupestre	<i>Brachypodium rupestre</i>	16	10
Angiospermes	Anthyllide vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria</i>	16	7
Angiospermes	Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>	16	5
Angiospermes	Gléchome lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	16	8
Angiospermes	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	15	5
Angiospermes	Gentiane jaune	<i>Gentiana lutea</i>	15	7
Angiospermes	Prunier merisier	<i>Prunus avium</i>	15	6
Angiospermes	Ellébore fétide	<i>Helleborus foetidus</i>	15	11
Angiospermes	Céphalanthère à grandes fleurs	<i>Cephalanthera damasonium</i>	15	11
Angiospermes	Lin purgatif	<i>Linum catharticum</i>	15	8
Angiospermes	Genêt des teinturiers	<i>Genista tinctoria</i>	14	7
Angiospermes	Drave faux aizoon	<i>Draba aizoides</i>	14	8
Angiospermes	Houx commun	<i>Ilex aquifolium</i>	14	9
Angiospermes	Lamier maculé	<i>Lamium maculatum</i>	14	8
Angiospermes	Hélianthème nummulaire	<i>Helianthemum nummularium</i>	14	7
Angiospermes	Laîche caryophyllée	<i>Carex caryophyllaea</i>	14	6
Angiospermes	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	14	10
Angiospermes	Herbe musquée	<i>Adoxa moschatellina</i>	14	6
Angiospermes	Hippocrépidé chevelue	<i>Hippocrepis comosa</i>	13	11
Angiospermes	Orchis mâle	<i>Orchis mascula</i>	13	7
Angiospermes	Primevère jaune	<i>Primula lutea</i>	13	6
Angiospermes	Dactylorhize sureau	<i>Dactylorhiza sambucina</i>	13	8
Angiospermes	Traunsteinère globuleuse	<i>Traunsteinera globosa</i>	13	10
Angiospermes	Vesce cracca	<i>Vicia cracca</i>	13	7
Angiospermes	Orchis homme-pendu	<i>Orchis anthropophora</i>	13	11
Angiospermes	Sceau-de-Salomon multiflore	<i>Polygonatum multiflorum</i>	12	8
Angiospermes	Buplèvre des rochers	<i>Bupleurum petraeum</i>	12	5
Angiospermes	Euphorbe faux amandier	<i>Euphorbia amygdaloides</i>	12	7
Angiospermes	Violette odorante	<i>Viola odorata</i>	12	6
Angiospermes	Crocus de printemps	<i>Crocus vernus</i>	12	4
Angiospermes	Silaüs des prés	<i>Silaum silaus</i>	12	8
Angiospermes	Céphalanthère à feuilles longues	<i>Cephalanthera longifolia</i>	12	8
Angiospermes	Dryade à huit pétales	<i>Dryas octopetala</i>	12	8
Angiospermes	Sanicle d'Europe	<i>Sanicula europaea</i>	11	8
Angiospermes	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	11	4
Angiospermes	Saxifrage granulée	<i>Saxifraga granulata</i>	11	4
Angiospermes	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	11	5
Angiospermes	Hélicotrichon sétacé	<i>Helictotrichon setaceum</i>	11	7
Angiospermes	Benoîte des villes	<i>Geum urbanum</i>	11	10
Angiospermes	Alisier blanc	<i>Aria edulis</i>	11	9
Angiospermes	Alisier de Mougeot	<i>Hedlundia mougeotii</i>	11	7
Angiospermes	Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	11	8
Angiospermes	Orobanche grêle	<i>Orobanche gracilis</i>	11	7

Angiospermes	Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>	10	4
Angiospermes	Minuartie rostrée	<i>Minuartia rostrata</i>	10	4
Angiospermes	Saxifrage à feuilles opposées	<i>Saxifraga oppositifolia</i>	10	7
Angiospermes	Gaillet nain	<i>Galium pumilum</i>	10	6
Angiospermes	Ornithogale des Pyrénées	<i>Loncomelos pyrenaicum</i>	10	6
Angiospermes	Géranium des Pyrénées	<i>Geranium pyrenaicum</i>	10	8
Angiospermes	Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	10	8
Angiospermes	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>	10	6
Angiospermes	Vesce à feuilles ténues	<i>Vicia tenuifolia</i>	10	4
Angiospermes	Dompte-venin officinal	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	10	8
Angiospermes	Bellidiastre de Michel	<i>Bellidistrum michelii</i>	10	6
Angiospermes	Pâturin des Alpes	<i>Poa alpina</i>	10	3
Angiospermes	Alchémille à folioles soudées	<i>Alchemilla conjuncta</i>	10	6
Angiospermes	Kernérie des rochers	<i>Kernera saxatilis</i>	10	6
Angiospermes	Achillée rose-blanche	<i>Achillea roseo-alba</i>	10	4
Angiospermes	Prunier épineux	<i>Prunus spinosa</i>	10	10
Gymnospermes	Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	13	7
Gymnospermes	Épicéa commun	<i>Picea abies</i>	11	5
Insectes	Vulcain (Le)	<i>Vanessa atalanta</i>	56	42
Insectes	Fadet commun (Le)	<i>Coenonympha pamphilus</i>	50	18
Insectes	Myrtil (Le)	<i>Maniola jurtina</i>	28	13
Insectes	Souci (Le)	<i>Colias crocea</i>	27	20
Insectes	Demi-Deuil (Le)	<i>Melanargia galathea</i>	24	15
Insectes	Azuré de la Bugrane (L')	<i>Polyommatus icarus</i>	23	11
Insectes	Tircis (Le)	<i>Pararge aegeria</i>	19	10
Insectes	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	19	8
Insectes	Céphale (Le)	<i>Coenonympha arcania</i>	16	10
Insectes	Azuré de l'Ajonc (L')	<i>Plebejus argus</i>	15	5
Insectes	Libellule déprimée (La)	<i>Libellula depressa</i>	13	8
Insectes	Libellule quadrimaculée (La)	<i>Libellula quadrimaculata</i>	11	7
Insectes	Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	10	7
Mammifères	Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	55	45
Mammifères	Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	27	23
Mammifères	Chamois des Alpes	<i>Rupicapra rupicapra</i>	20	20
Mammifères	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	16	15
Mammifères	Marmotte des Alpes	<i>Marmota marmota</i>	13	9
Oiseaux	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	496	239
Oiseaux	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	322	159
Oiseaux	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	319	203
Oiseaux	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	273	178
Oiseaux	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	264	182
Oiseaux	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	253	135
Oiseaux	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	243	147
Oiseaux	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	230	136
Oiseaux	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	228	147
Oiseaux	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	224	151
Oiseaux	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	217	126
Oiseaux	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	216	138
Oiseaux	Cornille noire	<i>Corvus corone</i>	210	148
Oiseaux	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	202	98
Oiseaux	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	196	141
Oiseaux	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	192	119
Oiseaux	Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	177	117
Oiseaux	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	171	96
Oiseaux	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	169	134
Oiseaux	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochrurus</i>	163	125
Oiseaux	Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	153	73
Oiseaux	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	150	91
Oiseaux	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	147	125
Oiseaux	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	145	94
Oiseaux	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	144	100
Oiseaux	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	131	73
Oiseaux	Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	128	86
Oiseaux	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	127	99
Oiseaux	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	119	85
Oiseaux	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	118	83
Oiseaux	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	115	70
Oiseaux	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	115	77
Oiseaux	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	106	73
Oiseaux	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	103	74
Oiseaux	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	102	81
Oiseaux	Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	99	73
Oiseaux	Tarier pâle	<i>Saxicola rubicola</i>	98	78
Oiseaux	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	95	64
Oiseaux	Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	90	63

Oiseaux	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	87	64
Oiseaux	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	82	59
Oiseaux	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	81	53
Oiseaux	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	79	64
Oiseaux	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	79	64
Oiseaux	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	76	46
Oiseaux	Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	75	50
Oiseaux	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	70	44
Oiseaux	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	70	62
Oiseaux	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	69	45
Oiseaux	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	64	44
Oiseaux	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	63	48
Oiseaux	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	63	38
Oiseaux	Vautour fauve	<i>Cyps fulvus</i>	61	46
Oiseaux	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	61	45
Oiseaux	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	58	41
Oiseaux	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	54	42
Oiseaux	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	43	28
Oiseaux	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	40	34
Oiseaux	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	39	27
Oiseaux	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	38	30
Oiseaux	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	37	29
Oiseaux	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	37	30
Oiseaux	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	35	32
Oiseaux	Balbutard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	33	17
Oiseaux	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	32	24
Oiseaux	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	30	22
Oiseaux	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	28	21
Oiseaux	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	26	19
Oiseaux	Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhocorax graculus</i>	26	25
Oiseaux	Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	23	22
Oiseaux	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	22	16
Oiseaux	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	22	15
Oiseaux	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	22	14
Oiseaux	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	22	21
Oiseaux	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	22	16
Oiseaux	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	21	16
Oiseaux	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	21	17
Oiseaux	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	20	16
Oiseaux	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	20	16
Oiseaux	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	19	18
Oiseaux	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	18	12
Oiseaux	Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	18	13
Oiseaux	Venturon montagnard	<i>Carduelis citrinella</i>	17	11
Oiseaux	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	17	17
Oiseaux	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	16	15
Oiseaux	Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	14	11
Oiseaux	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	14	6
Oiseaux	Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	13	8
Oiseaux	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	11	8
Oiseaux	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	11	8
Oiseaux	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	11	9
Oiseaux	Bécassine des marais	<i>Callinago gallinago</i>	10	6
Oiseaux	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	10	10
Oiseaux	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	10	10
Reptiles	Lézard des murailles (Le)	<i>Podarcis muralis</i>	18	13
Reptiles	Lézard à deux raies (Le)	<i>Lacerta bilineata</i>	10	8

Par souci de clarté, seules les espèces ayant été aperçues plus de 10 fois sur la période ont été retenues.

Les données issues de la base de données BiodiVercors semblent aller dans le sens de ces données, et laissent transparaître les mêmes espèces potentielles.

Sensibilité locale

Le site comporte, au sud, une petite mare. Celle-ci semble assez fonctionnelle pour accueillir des amphibiens. Au vu de la présomption, entre autres, de Sonneur à ventre jaune sur la

commune de Saint-Paul-lès-Monestier, la conception a fait l'objet d'une précaution particulière vis-à-vis de ce milieu. Le détail des mesures est présenté en partie II.



Photographie de la mare présente au sud du site (Source : Watt&Co, juillet 2026)

La ZIP est bordée, et ponctuée de haies, linéaires boisés arbustifs et bocagers. Ce type de milieu étant généralement fonctionnel en tant que zone de chasse ou de corridor pour diverses espèces (avifaune, chiroptères, reptiles...), ces zones ont été considérées comme à fort enjeu potentiel lors de la conception du projet. Il n'est prévu dans le cadre de ce projet, aucun défrichement, et les haies ont été évitées.



Exemple de haies et boisements observés en périphérie sud-ouest du site (Source : Watt&Co, juillet 2026)

Des ornières marquées sont présentes en entrée de site. Celles-ci pouvant servir de lieu de ponte pour les amphibiens en période humide, et les contraintes techniques empêchant la mise en place d'un autre accès, il est prévu que celles-ci soient rebouchées avant la mise en place des travaux. Ces travaux seraient effectués en période de moindre sensibilité, et la propension de la zone à créer des ornières impliquera un suivi régulier lors des travaux, afin

de limiter tout risque de destruction accidentelle d'individu. Un habitat de report (la mare) est également situé à proximité (moins de 100 m).

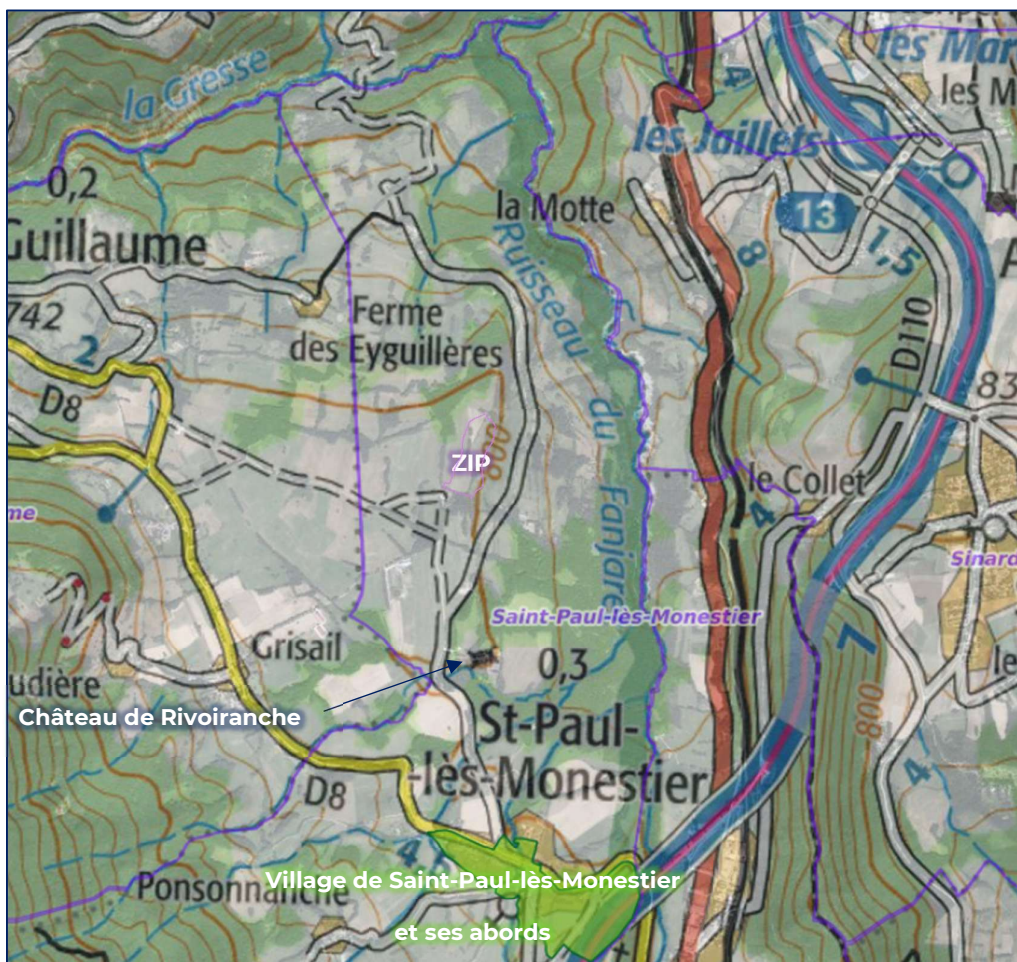


Photographie de l'entrée du site et ornières (Source : Watt&Co, juillet 2026)

c. Milieu paysager

Patrimoine

Aucun monument historique inscrit ou classé n'est présent à proximité du site ou dans un rayon de 3km. Le village de Saint-Paul-lès-Monestier et ses abords, situés à 1,7 km au sud, est un site inscrit.



Carte des monuments historiques et sites inscrits ou classés à proximité de la ZIP (Source : Atlas des Patrimoines)

Le château de Rivoiranche, non protégé mais accueillant du public, est situé à 700 m au sud. Aucune interaction visuelle n'est possible du fait de la topographie plane locale et de la végétation.

Contexte local

Implantée au cœur du Trièves, la zone permet, lorsque les conditions météorologiques sont favorables, des vues portées assez lointaines.

Depuis la zone de projet, on aperçoit différents massifs : le Vercors, la Chartreuse, Belledonne, le Taillefer au premier plan. Depuis la ZIP, la plupart des vallées sont masquées, mais l'agglomération grenobloise est visible.

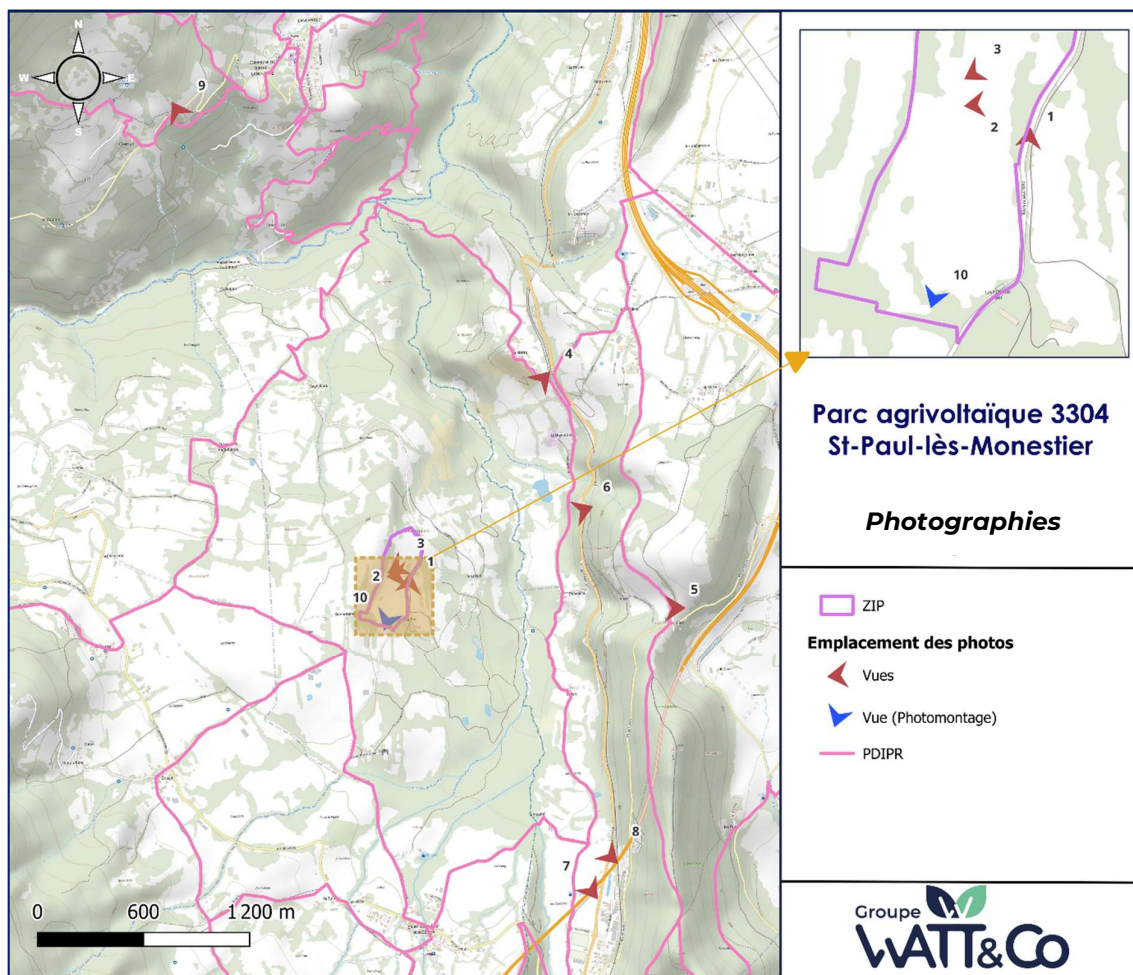


Photographie du panorama visible depuis la ZIP (Source : Watt&Co, juillet 2026)

Si les vues portées sont plutôt éloignées, les vues rapprochées quant à elles sont limitées, du fait de la topographie locale, et de la végétation.

Perceptions depuis les habitations et axes

Localement, le bâti est peu dense et les habitations sont principalement des habitations isolées. Les photographies suivantes permettent d'estimer les perceptions potentielles depuis les habitations et axes de transport.



Carte des emplacements des photos

Les habitations les plus proches sont celles de Laye Chante-Bot, et de Bonnotaire, à environ 70m au point le plus proche. Du fait de la végétation, aucune perception n'est envisageable depuis Bonnotaire. Du fait de la végétation et de la topographie, les perceptions depuis Laye Chante-Bot sont très faibles.



Photo 1 : Situation de Laye Chante-Bot par rapport à la ZIP, depuis la route longeant la ZIP (Source : Watt&Co, juillet 2026)

Le Crosat, située à un peu moins de 400m, est visible depuis la ZIP, ce qui laisse pressentir une intervisibilité. L'habitation semble cependant entourée de végétation, ce qui sert d'écran visuel et atténue la vue.



Photo 2 : Habitation du Crosat depuis la ZIP (Source : Watt&Co, juillet 2026)

Les habitations de Pépinière ne sont pas ou peu perceptibles

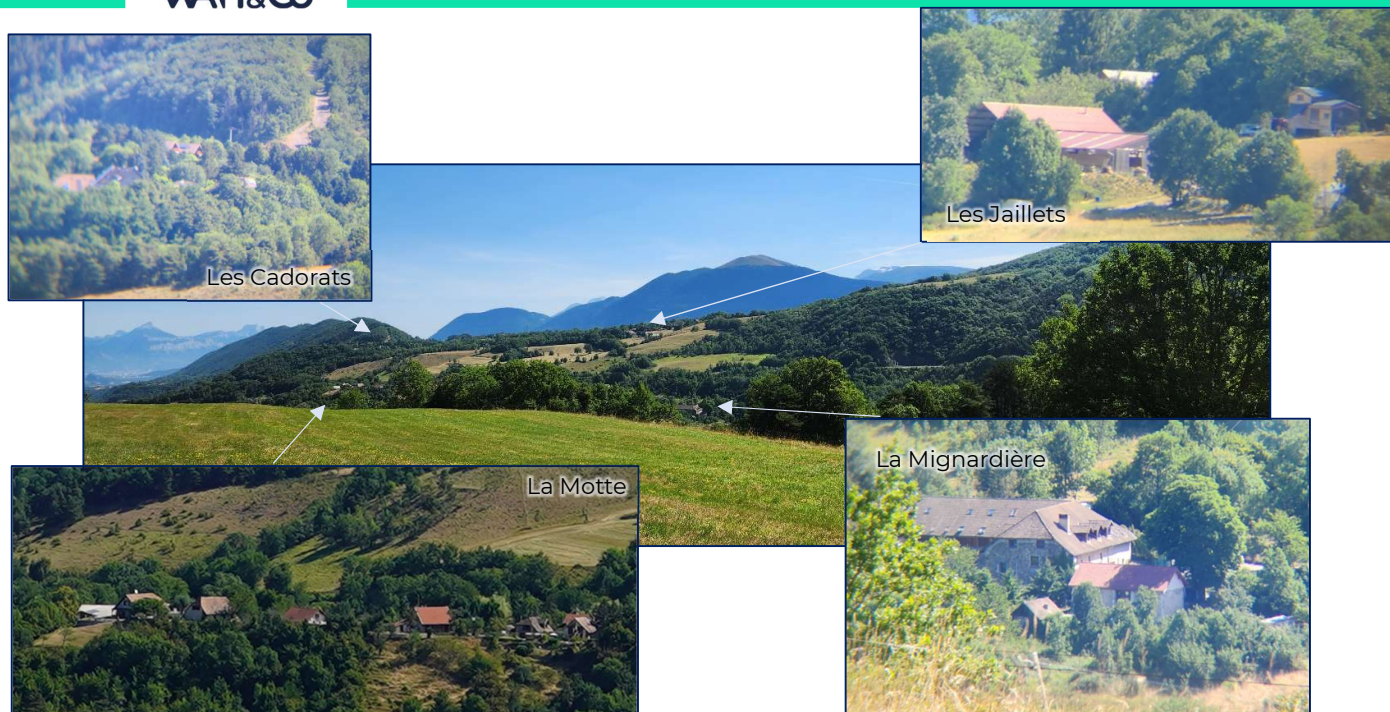
depuis la ZIP, ce qui laisse pressentir une intervisibilité limitée notamment par le contexte boisé, les boisements longeant le côté est de la ZIP, et la topographie.

La Mignardière, située à environ 1 km au nord-est, est quant à elle visible depuis les points hauts de la ZIP. Il est donc supposé que la ZIP serait partiellement visible depuis cette zone, notamment du fait de sa topographie, faisant face au versant opposé. Avec un point de vue humain, **la vue depuis la Mignardière serait existante mais pourrait cependant être filtrée par la végétation environnante.**

Situé à proximité de la Mignardière est le hameau de **la Motte**, à 1,2km de la ZIP. Le hameau est traversé par une route étant également un chemin de randonnée local, recensé dans le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées) de l'Isère. Une partie des habitations est bien visible depuis les points haut de la ZIP, **ce qui laisse présumer une intervisibilité entre la ZIP et le chemin / les habitations.** La végétation locale masque la vue depuis le chemin par moment, mais dispose de trouées laissant apparaître le panorama. La vue depuis le chemin est en Photo 4.

Les habitations **des Cadorats** ainsi que la D1075 sont visibles en arrière-plan. La végétation autour des habitations semble cependant **limiter les perceptions depuis les habitations** en elles-mêmes.

Deux habitations du hameau **des Jaillels**, hameau situé à 1,7km, sont également visibles en arrière-plan, ce qui laisse ainsi supposer une intervisibilité entre les habitations et une partie de la ZIP.



Photos 3 : Habitations visibles depuis la ZIP (Source : Watt&Co, juillet 2026)

Depuis le PDIPR traversant la Motte, une covisibilité est observée entre la ZIP et les massifs du Vercors.

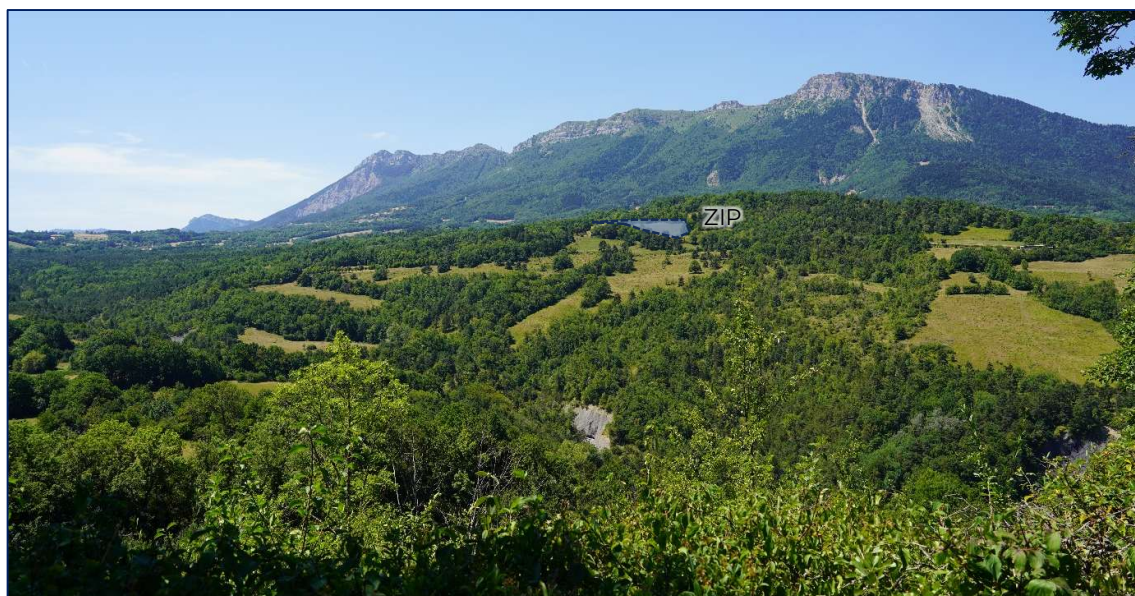


Photo 4 : Vue depuis le PDIPR traversant la Motte (Source : Watt&Co, juillet 2026)

Les habitations du Collet, hameau situé à 1,5km à l'est, ne sont peu ou pas visibles depuis la ZIP, cependant les trouées de végétation sur le PDIPR situé à proximité laissent apparaître la ZIP.



Photo 5 : Vue de la ZIP depuis le PDIPR à proximité du hameau du Collet (Source : Watt&Co, juillet 2026)

Depuis la D1075, située sur le versant d'en face, des points de visibilité sont possibles lorsque la végétation est moins dense et en période hivernale.



Photo 6 : Vue de la ZIP depuis la D1075 (Source : Google Street View, mars 2011)

Depuis le Viaduc de Monestier, bien visible depuis la ZIP, l'intervisibilité est bien présente.



Photo 7 : Vue de la ZIP depuis l'A51 (Source : Google Street View, novembre 2009)

Perceptions depuis les points d'intérêt locaux

La ZIP est perceptible depuis la D1075 à l'entrée du village de Saint-Paul-lès-Monestier. Ce point de vue n'est pas inclus dans les « abords » de Saint-Paul-lès-Monestier faisant partie du site inscrit, mais est à proximité.



Photo 8 : Vue de la ZIP depuis la D1075 à l'entrée de Saint-Paul-lès-Monestier (Source : Watt&Co, juillet 2026)

Une table d'orientation est présente à Miribel-Lanchâtre, à 2,7 km au nord-ouest. Celle-ci propose un panorama assez étendu et profond, permettant d'apercevoir la ZIP. Celle-ci est grandement masquée par la végétation, mais un projet pourrait être perceptible.

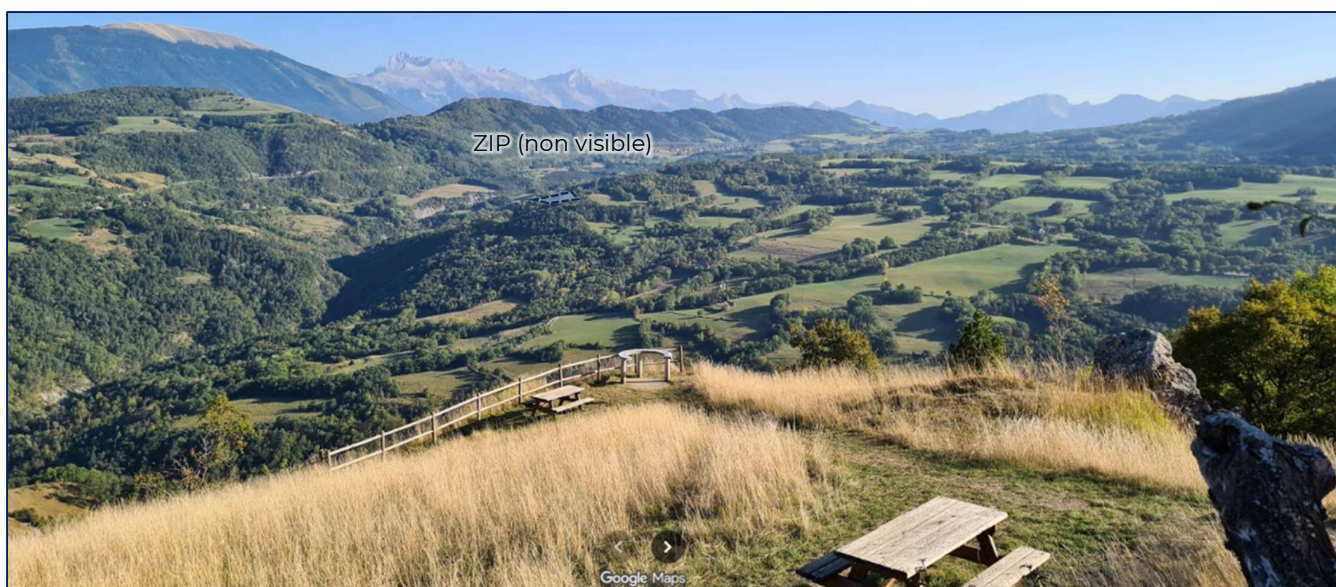


Photo 9 : Vue au niveau de la table d'orientation de Miribel-Lanchâtre (Source : Google Maps)

II. Incidences sur l'environnement et mesures ERC

1. Milieu physique et humain

Topographie

Le projet ne devrait pas avoir d'incidence remarquable sur la topographie : des nivellements ponctuels pourront être réalisés au droit des locaux techniques et en fonction des contraintes d'accès des engins de chantier ou pour faciliter la prise en compte de contraintes agricoles, cependant les parcelles conserveront leur aspect global.

Hydrologie et ressource en eau

De par sa nature, une installation agrivoltaïque n'a pas d'incidence directe sur la ressource en eau : elle n'est à l'origine d'aucun prélèvement, et d'aucun rejet.

Eaux pluviales et ruissellement

L'imperméabilisation des sols est limitée à l'emprise des locaux techniques (PDL, PTR, batterie de stockage) et à la réserve incendie, ainsi qu'à l'implantation des pieux. L'implantation du projet sur des structures fixées sur pieux battus permet cependant de limiter l'imperméabilisation.

L'itinéraire réservé pour la défense incendie est maintenu enherbé, sans aucun traitement de sol. L'emprise de la piste lourde est réduite et celle-ci sera constituée de gravats et d'un géotextile. Elle sera donc perméable. Ces éléments contribuent à une incidence minime du parc sur le ruissellement.

Eaux souterraines

Un risque de pollution des eaux souterraines peut être attendu en phase chantier, avec la circulation d'engins de chantiers. En anticipation, une attention particulière sera apportée à la présence de kits anti-pollution sur site lors des travaux. Toute pollution accidentelle sera déclarée aux autorités compétentes le cas échéant. Aucune incidence n'est attendue en phase exploitation du parc.

Cours d'eau

Les travaux restent éloignés de tout cours d'eau. Une attention particulière sera cependant apportée à la bonne préservation de la mare.

Utilisation des sols

L'utilisation principale des sols (agricole) a vocation à être préservée. Le projet est conçu et défini en concertation avec les parties prenantes, les détails des mesures sont énoncés en Annexe 4.

Risques

Une étude géotechnique sera réalisée en amont des travaux afin d'anticiper toute contrainte liée au retrait-gonflement des argiles. Le projet n'est pas de nature à accroître les risques par lesquels la commune de Saint-Paul-lès-Monestier est concernée.

Les principales mesures appliquées en relation avec les milieux physique et humain sont récapitulées dans le tableau suivant. Les mesures sont classées par type : E = Eviter ; R = Réduire ; C=Compenser.

En phase chantier :

Catégorie	Impact	Description de la mesure	Type
Sols et eau	Pollution des sols / eaux souterraines ou eaux pluviales	Présence de kits anti-pollution sur site en phase chantier Entretien régulier des engins de chantier	R
	Tassement des sols	Balisage du chantier (pistes de circulation, limites de site, base vie, zones d'évitement...) Décompaction superficielle du sol si nécessaire	R
	Erosion du sol	Limitation vitesse de circulation des engins Balisage du chantier (pistes de circulation, zones d'évitement...)	R
	Modifications structurelles	Pieux battus et clôtures plantées privilégiés	R

En phase exploitation :

Catégorie	Impact	Description de la mesure	Type
Sols et eau	Augmentation du ruissellement	Choix de matériaux perméables pour les pistes	R
		Limitation des emprises imperméabilisées (fixation sur pieux battus ou vissés) et espacement entre les modules favorisant le ruissellement	

2. Milieu naturel

Les tableaux suivants récapitulent l'ensemble des mesures prises dans l'objectif de limiter les impacts potentiels sur le milieu naturel :

En phase travaux :

Catégorie	Impact	Description de la mesure	Type
Biodiversité	Altération de la faune / flore ou habitats	Démarrage des travaux en période de moindre sensibilité	E
		Sensibilisation environnementale auprès des conducteurs de travaux pendant la phase chantier	R
		Inventaire préalable au démarrage et suivi des mesures en phase chantier	S
Habitats naturels	Destruction, altération et perturbation ponctuelle d'habitat	Préservation de l'intégralité des boisements et haies, avec un éloignement d'une dizaine de mètres entre ces derniers et toute infrastructure technique	E
		Evitement des habitats remarquables et jugés sensibles (pelouses sèches, mare)	E
		Défavorabilisation du site avant travaux (retrait des éléments pouvant servir d'abris à la faune : pierres, tas de bois...), et déplacement des éléments en bordure de site.	R
		Préservation des habitats et éléments en bordure du site, utilisation des chemins existants pour les accès	E
		Mise en place d'abris (hibernaculum) pour les reptiles	E
Faune	Perturbations visuelles et nuisance pour les espèces sensibles	Si un éclairage était nécessaire durant les travaux, choix d'un éclairage adapté (orienté vers le sol et choix de couleurs chaudes).	R

	Dérangement auditif	Limitation des vitesses de circulation des engins	R
		Respect des périodes de sensibilité de la biodiversité et phasage des travaux	E
		Interdiction des travaux en période nocturne	E
	Coupure de cheminement	Evitement des pièges mortels : les trous créés seront comblés immédiatement. Les dépôts de matériels pouvant servir de refuge à la faune seront surélevés ou bouchés. Rebouchage des ornières présentes en entrée de site, hors période sensible et en amont des travaux. Un suivi régulier sera établi pour prévenir la formation d'ornières pendant les travaux.	R
		Les éventuels éléments favorables à la biodiversité (bois morts) qui ne pourraient être conservés seront déposés en limite de site	R
		Mise en place d'une barrière anti-retour pour les amphibiens, mise en place en amont des travaux	R
Flore	Propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE)	Nettoyage des véhicules en entrée et sortie du site	R
		Gestion raisonnée en cas d'identification d'EEE sur site	R
		Gestion raisonnée des apports et exports de terres	R

Le démarrage des travaux devra être réalisé en période moindre sensibilité pour la biodiversité.

Enjeux	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	types de travaux
flore													débroussaillage, taille, etc.
mammifères terrestres													débroussaillage
chiroptères													travail de nuit à proximité des routes de vols + gîtes
avifaune nicheuse													débroussaillage + travaux de nuit
reptiles													débroussaillage
amphibiens													débroussaillage + travaux de nuit + vérification état des clôtures
insectes													débroussaillage
eaux													fondations d'ouvrage d'art
													stockage temporaire en zone inondable sauf pistes provisoires

Tableau de phasage biodiversité.

Interdit sensibilité forte sensibilité moyenne sensibilité faible

Source : Guide « Biodiversité & chantiers », LPO, avril 2019

Le mois d'octobre sera privilégié pour le démarrage des travaux et les phases les plus lourdes.

En phase exploitation :

Catégorie	Impact	Description de la mesure	Type
Habitats naturels	Destruction ou perturbation des milieux à plus forts enjeux	Evitement des zones à plus fort enjeux et corridors écologiques (boisements et bocages...)	E
Faune	Interruption des continuités écologiques et perte de fonctionnalité	Création de passage petite faune dans la clôture, ouverture de 20x20 cm tous les 25 m Note : la bonne réalisation du projet agricole impose que la partie porcine soit imperméable pour éviter tout risque de propagation de maladie par contact groin à groin entre les cochons et les sangliers. Cette mesure ne s'appliquerait donc que sur la partie bovine du pâturage.	R
Flore		Evitement des zones liées aux pelouses sèches pour l'implantation des panneaux	E

	Altération ponctuelle de la flore	Maintien du sol à l'état naturel sous les panneaux	R
		Préservation des éléments arborés et favorables à la biodiversité en bordure du site	E
		Implantation des panneaux à distance de la mare : application d'une zone tampon de 40m	E
		Maintien du sol à l'état naturel sous les panneaux, et de l'usage actuel (pâturage bovin) sur les zones les plus sensibles, notamment aux abords de la mare.	R

Il semble intéressant de notifier que l'implantation d'un parc agrivoltaïque peut entraîner des impacts positifs pour certains taxons à savoir :

- Impact positif pour les petits mammifères (zone de refuge, d'alimentation et de reproduction) ;
- Impact potentiellement positif pour l'avifaune (zone clôturée limitant la prédation des couvées) ;
- Impact positif pour les reptiles (zone favorable pour la thermorégulation, les déplacements et l'alimentation).

Synthèse des enjeux identifiés et mesures associées

La mare située au sud du site semble, au vu des informations connues dans la commune, pouvoir être un endroit propice pour le Sonneur à ventre jaune, et plus généralement, pour les amphibiens. Cette zone est donc considérée avec précaution dans la conception du projet. La formation d'ornières sera elle aussi surveillée régulièrement, et les ornières présentes en entrée de site seront rebouchées hors période de sensibilité, un habitat de report (la mare) étant présent dans un rayon de 100 m. Afin d'éviter tout risque de perturbation ou de destruction d'individu, une barrière anti-retour serait mise en place en amont des travaux. Un tampon de 40m a été conservé aux abords de la mare.

La ZIP est entourée de haies et de poches boisées, milieux souvent très fonctionnels pour divers taxons : avifaune, chiroptères, reptiles, amphibiens... Le rôle de corridor écologique, de zone de chasse, de zone d'hibernation ou bien de lieu de nidification a bien été pris en compte, et les haies sont totalement évitées. Aucun défrichement n'est prévu.

Si les prairies de la ZIP peuvent elles aussi être fonctionnelles notamment en tant que zone de chasse pour l'avifaune, qui semble variée sur la commune au vu des informations disponibles ; les effets d'un parc agrivoltaïque sont généralement réduits par rapport à une

centrale photovoltaïque. Les caractéristiques techniques du parc nécessaires à la bonne exploitation agricole (espace interrangée, hauteur des structures, maintien du pâturage en dessous des panneaux...) contribuent à une réduction des modifications induites par le projet. Un phasage des travaux adapté permet également de limiter au maximum les impacts des travaux.

3. Milieu paysager

L'implantation choisie concentre l'emprise des installations sur un emplacement d'un seul tenant et évite le morcellement de la centrale en plusieurs îlots. Une seule habitation est présente à proximité immédiate (70m) de la zone.

Le tableau suivant récapitule les principales mesures ERC relevant du milieu paysager. Celles-ci se concentrent sur la phase exploitation.

Catégorie	Impact potentiel	Mesure prise	Type
Paysage	Impact visuel depuis les habitations, axes et abords rapprochés	Préservation des haies et bocages alentours	E
	Perception modifiée depuis le paysage alentour	Mise en place d'une clôture de type grillage à moutons installée sur des poteaux en bois, de faible hauteur (1,3 m) Note : la bonne réalisation du projet agricole impose que la partie porcine soit imperméable pour éviter tout risque de propagation de maladie par contact groin à groin entre les cochons et les sangliers. Cette mesure ne s'appliquerait donc que sur la partie bovine du pâturage.	R
		Utilisation de matériaux neutres pour les pistes	R
		Préservation des haies et bocages alentours	E

		Choix d'une implantation la plus compacte pour limiter le fractionnement des habitats et paysages	R
--	--	---	----------

Synthèse des enjeux identifiés et mesures associées

La ZIP est assez isolée, et entourée de peu d'habitations ou de lieux publics. En combinaison avec le contexte boisé local, les perceptions à l'échelle rapprochée sont donc minimales, seule la route longeant la zone de projet en aurait un aperçu.

Du fait du contexte montagneux, favorable aux panoramas éloignés, et de la topographie de la ZIP en pente, celle-ci est perceptible depuis plusieurs points de vue à l'échelle éloignée. Les habitations du Collet et de la Motte, notamment, ont un visuel sur la zone de projet et celui-ci sera visible. Cependant, l'impact visuel est grandement réduit par :

- La distance, généralement supérieure à 1 km : depuis ces distances, le projet peut s'intégrer plus facilement visuellement dans le paysage. De plus, selon les angles de vue, le parc pourrait prendre la forme d'un motif en gris à ces distances ;
- La végétation, qui masque depuis certains points de vue, filtre depuis d'autres, et réduit également visuellement l'emprise de la zone de projet ;
- La topographie, qui permet de masquer par moment et de réduire l'emprise visuelle dans le panorama ;
- La forme de la ZIP, assez allongée, qui permet que les visuels depuis les points de vue situés au nord aient une emprise réduite.